

veau; mais, ce contre-temps ne me la fera pas abandonner. Je veux que l'opinion du Sénat du Canada soit donnée à M. Lloyd-George, premier ministre d'Angleterre, comme l'a fait le Sénat de l'Australie.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Il est possible.

L'honorable M. CLORAN: Si, toutefois, votre attention est de favoriser ceux qui privent de sa liberté le peuple irlandais—et cela au bénéfice des Allemands—it se trait à propos de le savoir.

Le PRESIDENT DU SENAT: C'est simplement un avis de motion.

L'honorable M. CLORAN: Oui; mais un avis de motion pouvant produire l'effet auquel je viens de faire allusion. J'espère, toutefois, que le Gouvernement ne propose pas cet ajournement dans le but d'empêcher que les résolutions dont j'ai donné avis, ne soient adoptées.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: J'étiens à dire à mon honorable ami que nous ne voudrions pour aucune considération faire tort à l'Irlande, et que, si mon honora ble ami veut bien attendre quelque peu, il est possible que l'autonomie de l'Irlande soit obtenue avant même que le temps de discuter les résolutions dont il a donné avis soit arrivé.

L'honorable M. CLORAN: Tant mieux, si la chose arrive ainsi; mais je crains que cet heureux événement ne se produise aussi promptement.

FEU LA DUCHESSE DE CONNAUGHT. TEMOIGNAGES DE SYMPATHIE.

L'ordre du jour étant appelé.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Mardi dernier, la Chambre des communes a fait allusion à la mort de Son Altesse Royale la duchesse de Connaught, qui est arrivée durant l'ajournement du Sénat. Il est des plus à propos que le Sénat rende ses devoirs de condoléance au duc de Connaught et à sa famille à l'occasion de cette mort et de cette grande perte qu'ils éprouvent.

Durant les cinq années que Son Altesse Royale la duchesse de Connaught a passées dans la résidence vice-royale d'Ottawa en sa qualité d'épouse du gouverneur général du Canada, elle s'est toujours montrée, dans l'opinion du peuple canadien, des plus dignes de la haute position qu'elle occupait. Personne n'appréciait mieux qu'elle les ressources et les besoins du Ca-

nada. Son esprit d'observation; son expérience; la maturité de son jugement; l'intérêt qu'elle portait aux grandes questions d'intérêt public ou national ont été par nous tous admirés. Mais bien qu'elle s'intéressât beaucoup aux affaires publiques, les hautes qualités du cœur et de l'esprit—propres à son sexe—lui ont gagné les plus vives affections de notre peuple.

Les membres du Sénat peuvent se rappeler l'occasion à laquelle les membres des deux Chambres du parlement, réunis dans la Salle du Sénat, présentèrent une adresse d'adieu à Leurs Altesses Royales, le duc et la duchesse de Connaught, avant leur départ du Canada. Le parlement du Canada exprimait dans cette adresse le profond regret que lui faisait éprouver la cessation de nos relations officielles avec Leurs Altesses Royales, et nous nous rappelons aussi la vive émotion que manifesta dans cette circonstance feu Son Altesse Royale.

Nous traversons une période tragique par suite de la présente guerre qui n'est égalée par aucun exemple dans l'histoire du monde. Le pays natal de feu Son Altesse Royale est entièrement responsable de cette calamité; mais les vifs sentiments de sympathie et la sincère loyauté que manifesta toujours feu Son Altesse Royale envers l'empire britannique, son pays d'adoption; la part considérable qu'elle a prise dans les travaux de secours et de bienfaisance nécessités par cette guerre—qui est probablement le drame le plus extraordinaire qui se soit jamais joué dans le monde—tout cela a excité notre plus grande admiration. Je suis sûr que j'interprète fidèlement la pensée des membres du Sénat en offrant à Son Altesse Royale, le duc de Connaught, et à sa famille l'hommage de nos condoléances les plus sincères à l'occasion de la grande perte qu'ils subissent, et que nous ne faisons présentement que manifester l'affection que nous avons déjà témoignée à feu Son Altesse Royale dans d'autres occasions—affection partagée par tout le peuple du Canada. Je demande donc que le Sénat se joigne à la Chambre des communes pour adresser à Son Altesse Royale, le duc de Connaught, et à sa famille l'hommage de nos plus vives sympathies.

L'honorable M. BOSTOCK: Il est des plus à propos, que nous unissions dans la présente occasion nos regrets à ceux que la Chambre des communes a témoignés à l'occasion de la mort de Son Altesse Royale, la Duchesse de Connaught. J'approuve tout ce que vient de dire si admirablement mon honorable ami. Vu la mauvaise santé qu'a-